

l'a acclamé récemment. Lorsque j'ai appris que la Chambre devait se réunir aujourd'hui, le vendredi 5 décembre, je me suis demandé si, en choisissant ce jour pour l'ouverture de la session, on avait cherché à rendre hommage au ministre des Pêcheries (M. Gregg) que monsieur l'Orateur vient d'accueillir.

Nous avons traité du caractère urgent de certaines questions. Pourquoi attendre au dernier moment pour découvrir que les problèmes dont la Chambre sera saisie sont pressants? Tout ce que nous discutons en cette enceinte est urgent et important. Dès que les accords de Genève ont été rendus publics, nous aurions dû pouvoir les discuter ici. A mon humble avis, celui qui a, plus que tout autre, favorisé le commerce canadien ne faisait pas partie de la délégation canadienne occupée à argumenter et à discuter à Genève, notre propre ministre du Commerce (M. MacKinnon) qui vient de faire le tour du monde afin de stimuler le commerce canadien. Ce qu'il a fait vient directement en conflit avec les accords de Genève qui exigent cette absurdité qu'est le commerce multilatéral. Le commerce multilatéral n'est pas autre chose qu'une vente à l'enchère. Lorsqu'il y a une vente à l'enchère, il y a une vente à sacrifier. Selon la bonne vieille coutume commerciale, deux hommes ou les représentants accrédités de deux pays se rencontraient, étudiaient les avantages que chacun avait à offrir et tentaient de stimuler le commerce de la façon consacrée.

Je ne crois pas dans ces accords plurilatéraux d'envergure mondiale. A l'heure actuelle des assemblées ont lieu à Cuba, précisément parce que la Russie coupe l'herbe sous le pied de l'Oncle Sam, comme tout le monde le sait. C'est pour impressionner les pays de l'Amérique du Sud que les mêmes bureaucrates qui ont échoué à Genève se réunissent à Cuba aujourd'hui. Nous savons tous que la Russie a offert plus d'or que les Etats-Unis n'en a versé pour certains produits du Yucatan et certains produits de l'Argentine. Mais nos représentants y seront; ils verront ce qui s'y fait; ils n'y comprendront rien, et notre commerce n'en sera pas du tout favorisé. Ils ne pourront pas faire une fraction de ce qu'a si bien accompli mon honorable ami le ministre du Commerce. Ce dernier a défrayé la chronique des journaux lorsqu'il s'est rendu en Amérique du Sud; on y déclarait que les dames, le regardant avec respect et satisfaction, admiraient son sourire bienveillant. Tous pensaient qu'il était agréable de voir un bon Canadien venir parler affaires avec eux.

[M. Jean-François Pouliot.]

En ce qui concerne les régies, la question pourrait se régler facilement. Tout d'abord, il y a les céréales de provende qui sont essentielles, mais que les cultivateurs de l'Est n'obtiennent pas, par suite de la spéculation à laquelle se livrent les cultivateurs de l'Ouest en refusant de livrer ces céréales.

M. COLDWELL: Ils n'ont jamais refusé.

M. POULIOT: Les céréales étaient dans l'élévateur; on ne pouvait les transporter parce que les cultivateurs s'opposaient à la vente.

M. COLDWELL: Blâmez-en la Bourse des céréales.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je demanderais à l'honorable député de faire porter uniquement ses observations sur la motion dont la Chambre est saisie.

M. POULIOT: Oui, monsieur l'Orateur, et je n'ai qu'une idée à soumettre à la Chambre. Si le Gouvernement veut bien interdire l'exportation de nos céréales de provende, nous en verrons les prix fléchir immédiatement. La hausse injustifiée de ces prix, qui cause de si graves ennuis aux cultivateurs de l'Est, vient de ce qu'on espère vendre cette provende outre-frontière. Le remède est facile. Si nous rétablissons les régies nous aurons à faire face à l'ancienne combine, qui ne profitera qu'aux bureaucrates. Fermons la frontière et, dans le cas du blé, faisons en sens inverse ce que nous avons fait pour un si grand nombre de denrées américaines.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'être obligé d'interrompre de nouveau l'honorable député...

M. POULIOT: Je sais que j'ai raison.

M. l'ORATEUR: ...mais ses observations ne se rattachent pas au sujet à l'étude.

Le très hon. MACKENZIE KING: On me permettra de dire un mot avant la mise aux voix de la motion. Je précise d'abord que celle-ci vise uniquement la façon dont nous procéderons à nos travaux. Elle ne peut pas être l'occasion de débattre les diverses mesures que le Parlement étudiera au cours de la session. Il incombe au Gouvernement de décider des moyens à prendre pour faciliter les travaux du Parlement. Il est toujours disposé à recevoir les propositions des honorables vis-à-vis, mais c'est lui qui doit arrêter la procédure et il ne peut se soustraire à cette responsabilité. Nous avons en l'occurrence, au moyen d'entretien entre mon collègue et les chefs de l'opposition, cherché à arrêter un